



École de musique

Maison des Associations

<http://www.maris-stella.fr>

maris-stella@hotmail.fr

Inscriptions année 2019-2020

La Maris Stella est une association loi 1901 qui regroupe une chorale et une école de musique.

Au moment de son inscription, l'élève s'engage pour l'année scolaire entière, soit de mi-septembre à fin juin. Les frais d'inscription ne peuvent être remboursés en aucun cas.

Rappel : l'adhésion confère le droit de vote à l'élève adulte ou son représentant légal à l'assemblée générale annuelle.

Pour être prioritaires les **anciens élèves** doivent impérativement se **ré-inscrire** aux dates suivantes :

- **Mercredi 19 juin** 10 h à 12 h
- **Samedi 22 juin** 10 h à 12 h
- **Mercredi 26 juin** 10 h à 12 h et 15 h 18h
A la Maison des Associations 15 rue J.J. Rousseau
- **Dimanche 8 septembre** Forum des associations à l'Ancienne Criée pour **les nouvelles inscriptions** et le dépôt des pass (pour récupérer le chèque de caution).

Les fiches d'inscriptions seront disponibles à l'École de musique ou sur le site de la Maris-Stella.

Les tarifs sont à consulter sur le site de la Maris-Stella : <http://www.maris-stella.fr/>

Les souhaits concernant les horaires et le choix de l'enseignant pourront être formulés lors de cette réinscription.

Inscription :

- La fiche d'inscription doit obligatoirement être complétée et remise dûment signée.
- La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.
- **Le montant est dû dans son intégralité au moment de l'inscription**, aucune exception ne sera acceptée. Le paiement peut être réparti sur plusieurs chèques.
- Les chèques libellés à l'ordre de Maris Stella - École de Musique ne seront déposés en banque qu'au début des cours.
- Pour les élèves mineurs, un chèque de caution sera exigé en attendant que les Pass Jeunesse soient donnés par les communes du Croisic, de Batz sur Mer et du Pouliguen (nous rappelons que dans les trois communes, l'aide concerne les élèves de la maternelle à la fin du collège ; cette aide a été élargie aux lycéens au Croisic.)